

AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

NORME CANADIENNE 81-101 SUR LE *RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF* ET L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 81-101IC

Le 26 avril 2013, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des modifications aux textes énoncés ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 14 mai 2013.